

Relais Petite Enfance

Responsable : Nadine Blanc-Doué

Tél.: 04 75 98 88 59 / 07 86 48 39 17

Courriel : nadine.blancdoue@ville-pierrelatte.fr

Adresse postale : Mairie - RPE

CS 30139

26702 PIERRELATTE Cedex

Accueil du public

Pour tous : en entretien individuel sur rendez-vous.

Mardi 13h00/17h00 - Jeudi 13h00/18h00 - **horaire personnalisé.**

Pour les professionnels, assistants maternels, et gardes à domicile.

Temps collectifs : (pas d'accueil téléphonique possible.)

- Ateliers d'éveil : Mardi et jeudi 8h45/12h00

- Ateliers de professionnalisation : selon calendrier.

La liste des assistantes maternelles de la commune est à votre disposition sur le site de la CAF : www.monenfant.fr



Relais Petite Enfance

Pôle Social « Emile Bourg »
3 rue Victor Hugo
26700 PIERRELATTE



Informations : ville-pierrelatte.fr



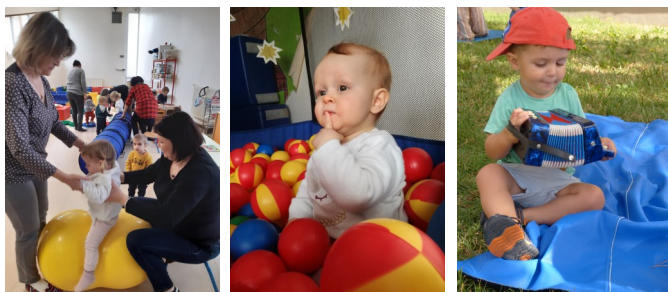
Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu au service des familles et des professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants (assistantes maternelles agréées et gardes à domicile).

il permet :

- Aux professionnelles de l'accueil individuel de rompre leur isolement et de se professionnaliser,
- Aux familles de trouver un accompagnement et un soutien technique dans leurs démarches,
- Aux enfants de profiter d'un lieu riche et adapté et de bénéficier de temps d'éveil et de socialisation.

Le relais est un service public gratuit et ouvert à tous géré et financé par la ville de Pierrelatte en partenariat avec la C.A.F et la MSA. Ce n'est pas une structure d'accueil permanente pour les enfants.



Une CHARTRE MUNICIPALE portant sur la qualité de l'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE pierrelattine rédigée par les partenaires.

L'animatrice responsable du RPE accueille :

Les assistantes maternelles et les gardes à domicile

- Présentation du métier d'assistante maternelle agréée et des conditions nécessaires à l'obtention de l'agrément. Présentation du métier de garde à domicile;
- Adhésion à la charte nationale, pour l'accueil du jeune enfant.
- Information sur le statut professionnel, les droits et devoirs du salarié du particulier employeur;
- Orientation vers les services spécialisés;
- Accompagnement dans les relations avec les familles;
- Temps collectifs pour se rencontrer;
- Professionnalisation de l'accueil individuel;
- Mise à disposition d'une large documentation.

Les enfants accompagnés

Eveil et socialisation à travers :

Chants, comptines, jeux de doigts

Ateliers sensoriels

Spectacles

Découverte musicale

Sorties

Jeux libres

Motricité

Goûters festifs

Vie en groupe

Rencontres intergénérationnelles

Les parents ou futurs parents

- Information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant du territoire;
- Mise en relation avec les assistantes maternelles agréées de la commune;
- Accompagnement dans les démarches administratives et informations sur les droits et devoirs en tant qu'employeur;
- Organisation de rencontres pour des échanges avec d'autres parents et/ou avec les assistantes maternelles par le biais des réunions à thème et des moments festifs;
- Ecoute et soutien;
- Accompagnement à la parentalité;
- Orientation vers les services spécialisés;
- Ressource documentaire.

